

**COMMUNE DE SEPMEs***Place de l'Église*

37800

Tél. : 02 47 65 44 66

Fax : 02 47 65 59 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**N° 2024-03-03**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SEPMEs se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Régine REZEAU, Maire

Etaient Présents : Mme REZEAU Régine, Maire

M.DAGUET Alain, M. BASECQ Samuel, Adjoints, Mme CATHELIN Dominique, Conseillère déléguée,

M.BARILLET Gaby, Mme BILLY Justine, M.CHOLLET Yohan, M.LABARRE Thomas, M.RAGUIN Charles, Mme VERNAT Virginie

Absents:

M.DENIS Jason ayant donné procuration à Mme REZEAU Régine, Maire

Mme REZEAU Cindy ayant donné procuration à Mme BILLY Justine

Nombre de membres en exercice : ...	12
Nombre de présents : .....	10
Nombre de votants : .....	12
Date de convocation : 13 février 2024	

Mme Dominique CATHELIN a été désignée comme secrétaire de séance.

**OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Vu l'article le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et L.5217-10-4 ;

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires,

Considérant que la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaire n'est pas obligatoire dans les communes de moins de 3500 habitants, mais que cependant, par soucis de transparence et d'information, les membres du conseil municipal se sont réunis pour débattre des orientations budgétaires 2024,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire conformément à l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales et ce, dans le cadre de la préparation budgétaire de l'exercice 2024.

**LE SECRETAIRE DE SÉANCE**  
**Dominique CATHELIN**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte qui a été transmis en Sous-préfecture le 1<sup>er</sup> mars 2024 et publié le 1<sup>er</sup> mars 2024

À SEPMEs, 1<sup>er</sup> mars 2024  
Le Maire,

**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
**LE MAIRE,**  
**Régine REZEAU**

